

DIU

Pratiques médicales en Santé Travail pour la formation des
collaborateurs médecins

4 ans

▶ Responsables Pédagogiques

Pr. A. SOBASZEK et Dr. S. HULO (Lille),
Pr. B. CLIN-GODARD (Caen),
Pr. JF GEHANNO (Rouen),
Dr. C. PHILIPPON - DOUTRELLOT (Amiens)

▶ Objectif

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail.
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Etre capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés.
- Etre capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)
- Etre capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire.
- Etre capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

▶ Conditions d'accès

Le DIU est ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins sur dossier comprenant :

- Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant les formations suivies et obtenues en santé travail ainsi que les périodes d'exercice d'une activité de médecine du travail et les conditions dans lesquelles cette activité a été réalisée ;
- Une attestation d'au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ;
- Une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée du directeur du service de santé au travail mentionnant, en particulier, le temps hebdomadaire de travail prévu.
- Une attestation du tuteur encadrant certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement et à laquelle il joint un court CV ainsi qu'une attestation qu'il est bien inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins en tant que médecin qualifié en Médecine du Travail ;
- Pour les candidats ayant suivi incomplètement une formation spécifique en santé travail mais n'ayant pas obtenu le diplôme : un relevé des unités d'enseignement théoriques et pratiques validées ;

Le conseil pédagogique, composé des coordonnateurs interrégionaux du DES en médecine et santé au travail du DIU vérifiera, en outre la motivation du candidat et la compatibilité de son exercice avec la formation.

▶ Calendrier, horaires, lieux

Calendrier : de septembre à juin

Lieu : Lille, Amiens, Caen, Rouen

▶ Frais de Formation

4 500 euros/ an : pour les 2 premières années
1 500 euros / an : pour les 3ème et 4ème années

▶ Pré-inscription

Contact :
Secrétariat : Mme. Élodie NONNON
mail : elodie.nonnon@univ-lille.fr
Tél : 03 20 62 77 66

▶ Renseignements et inscription

Pauline Guilbert
Département de FMC/DPC
Faculté de Médecine / Pôle Recherche
Place de Verdun
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 62 34 95
pauline.guilbert@univ-lille.fr
**Clôture des inscriptions obligatoires
avant le premier cours.**

▶ Contenu, organisation

Enseignement théorique : Année 1 et 2 : 8 semaines de cours reparties entre les 4 villes organisatrices

Travaux Dirigés (TD) : journées pédagogiques de préparation et de suivi de mémoire (année 3 et 4)

Durée et évaluation du stage, le cas échéant : Année 1 et 2 : 12 semaines encadrées par l'enseignant (4 semaines d'aide à la rédaction du mémoire si possible dans les services universitaires, 2 semaines de cours pédagogiques, 6 semaines de 5 jours de stages) 21 mois de découverte et de formation pratique encadré par tuteur

Année 3 et 4 : Expérience professionnelle tutorée de 2 ans

L'évaluation s'effectuera tout au long des quatre années en lien avec le médecin tuteur et la commission interrégionale.

L'évaluation comportera selon les temps de formation :

1 : pour l'enseignement théorique :

Chaque UE donnera lieu à une évaluation écrite sous la forme d'un contrôle continu

2 : pour les stages initiaux :

L'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo – universitaire ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage.

Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite du stage

3 : formation pratique encadrée de 18 mois :

Le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation

Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat.

4 : activité encadrée : Le médecin du travail tuteur fournira une

attestation de validation de cette activité en détaillant avec le candidat, l'acquisition des compétences correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques

5 : journées de regroupement pédagogique : l'enseignant responsable fournira une attestation de participation à la journée.

6 : Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant la commission interrégionale du DES de médecine du travail à l'issue de la formation.